

## Association « BEGUIN'âge Val-de-Cher »

### Charte d'adhésion

*Adoptée par l'Assemblée Générale du 10 mars 2022  
modifiée par décision de l'AGE du 23 mars 2024*

#### Rappel de l'objet de l'Association :

Cette association a pour objet de répondre au défi du vieillissement et de la solitude qui accompagne trop souvent le grand âge, en réunissant des personnes volontaires pour créer un béguinage solidaire et écologique.

Ses moyens d'action sont :

- la création et l'exploitation d'un Tiers-Lieu, espace relationnel culturel ouvert sur l'extérieur, qui met en lien toutes les générations, favorise l'entraide, maintient et développe le bien-vieillir.
- la création d'un habitat solidaire et écologique pour personnes retraitées, dans le principe de l'habitat inclusif.
- toute action concrète et novatrice contribuant à l'autonomie de ses bénéficiaires, en cohérence avec les besoins actuels et futurs de leur territoire, manifestant une attention toute particulière aux retraités ayant de faibles revenus.

#### Article 1 – Agrément des nouveaux membres

« BEGUIN'âge Val-de-Cher » est une association de bénévoles. Le projet s'adresse à tous ceux et celles qui, dans le respect de notre charte, veulent contribuer à la création du Béguinage solidaire tel que défini dans l'objet de l'association, pour y habiter, ou simplement pour le soutenir. Les personnes désirant adhérer remplissent un bulletin d'adhésion.

#### Article 2 – Conditions pour l'agrément

Toute personne désirant adhérer à l'association s'engage à :

- œuvrer dans l'esprit qui fonde son objet cité plus haut.
- accepter ses moyens d'action.
- reconnaître explicitement la dignité intrinsèque de toute personne, reconnaître ses besoins de liberté, sa capacité d'initiatives, son besoin de fraternité.
- échanger, pratiquer l'entraide à la mesure de ses possibilités – participer le mieux possible aux activités qui naissent des échanges.
- être à l'écoute des besoins et des attentes des personnes retraitées habitant déjà sur le territoire d'action de l'association.
- être convaincu de l'importance et de l'urgence d'une action dite de « transition écologique », être prêt à progresser soi-même dans les gestes du quotidien comme dans les prises d'initiatives collectives.
- faciliter l'accès du béguinage aux personnes aux revenus faibles qui ne peuvent accéder aux prix pratiqués dans d'autres types d'habitat dit « senior », (un pourcentage de l'ordre des deux tiers de la population habitante devrait être dans cette situation).
- être vigilant sur la qualité des sources financières auxquelles nous pourrions faire appel - s'engager indépendamment des logiques de marché.
- faire preuve d'esprit de dialogue, de partage ; remplacer les objections systématiques par une prise en compte positive de la réalité, suivies de débats orientés vers la recherche de solutions aux problèmes, dans un esprit constructif.
- faire confiance aux débats qui ont conduit aux décisions prises par le collectif et qui ont été actées dans les documents formalisés; accepter d'adopter pleinement ces décisions.